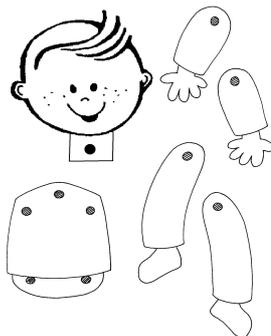


À Paris, le 30 juin 2023

(RE) - Création des pôles au SPIP de Paris : Retour du suivi en kit

Le SPIP de Paris : Le SPIP de demain VS le SPIP d'avant-hier



Petit rappel historique :

Depuis 2018, le SPIP 75 était réorganisé de manière à assurer l'individualisation du suivi des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) dans le cadre de leur parcours d'exécution de peine.

Cette ré-organisation s'inscrivait dans les préconisations posées par les règles européennes de probation (REP) notamment la règle REP 80 : « quel que soit le nombre de personnes amenées à travailler avec une PPSMJ, que cette dernière relève de la responsabilité d'un membre identifié du personnel ».

Dans cette volonté, le SPIP de Paris s'organisait alors de manière à permettre la connaissance par les personnels du territoire de vie des PPSMJ et de l'environnement partenarial mobilisable. C'est pourquoi des secteurs géographiques délimitent leur champ d'intervention afin qu'ils en connaissent les problématiques spécifiques.

Ainsi le retour des pôles au SPIP 75 ne peut que rendre la CGT IP 75 plus que perplexe.

La CGT IP 75

s'oppose au projet de création des pôles TIG et écrou au SPIP de Paris (*à ce jour prévu sans aucune donnée chiffrée ni aucune date d'ouverture officielle, ni concertation*)

s'oppose à la spécialisation d'agents formés sur la prise en charge de tous les types de mesures

s'inquiète des modalités d'affectation des futurs agents (*désignation des titulaires, sortants d'école, contractuels*),

s'inquiète des conditions de travail au sein de « ces anciens nouveaux » pôles surchargés et aux missions qui leur seront dévolues.

Ensemble, luttons contre ce projet RÉTROGRADE et à REBOURS du RP01

et

militions pour des prises en charge globales dans l'INTERÊT des probationnaires, des agents et du service.

La CGT IP 75 restera vigilante au respect des règles quant aux réorganisations de service.